

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

AVIS SUR LE PROJET  
DE PLAN DE  
MOBILITÉ 2030 DU  
GRAND ANNECY

Séance du 6 octobre 2021

N° BU2021-19

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 9  
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le six octobre à onze heures  
trente, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à  
Annemasse sous la présidence de Monsieur Christian  
DUPESSEY, Président,

Convocation du : 30 septembre 2021

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –  
Mme Catherine BRUN – Mme Aurélie CHARILLON – M.  
Gabriel DOUBLET – M. Jean-Claude GEORGET – Mme  
Nadine PERINET

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M Gabriel  
DOUBLET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à  
Mme Nadine PERINET – Mme Carole VINCENT donne  
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Benjamin  
VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –  
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Carole VINCENT –  
M. Philippe MONET – M. Benjamin VIBERT –  
M. Christophe ARMINJON

## AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ 2030 DU GRAND ANNECY

Grand Annecy Agglomération sollicite le Pôle métropolitain du Genevois français dans le cadre de l'élaboration de son Plan de Mobilité (PDM) 2030 et lui a transmis son projet arrêté pour avis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Prescrit par délibération du 2 octobre 2014, le PDM de Grand Annecy Agglomération a été arrêté lors du Conseil de Communauté du 24 juin 2021. Une première consultation des PPA en 2019 avait amené le Bureau du Pôle métropolitain du Genevois français à apporter un avis favorable au projet de PDU de Grand Annecy Agglomération. Cependant, la mise en place de loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 et la mise à l'enquête publique a demandé la transformation du PDU en PDM, avec les modifications que cela implique. Le projet de PDM 2030 s'appuie donc sur le projet de PDU arrêté en 2019 et va plus loin :

- en répondant aux exigences de la loi LOM, notamment sur la prise en compte du franchissement des passages à niveaux ;
- en intégrant les réponses aux réserves du commissaire-enquêteur ;
- en intégrant les actions mobilité du PCAET qui ne figuraient pas au projet de PDU ;
- en renforçant la cohérence avec le PLUI-HM bioclimatique, à travers la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets de mobilité et la nécessaire limitation de l'étalement urbain ;
- en réévaluant le budget et la faisabilité de certaines actions ;
- en actualisant le plan d'actions.

Conformément au Code des Transports, le Plan de Mobilité « détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité ».

Le Pôle métropolitain du Genevois français remercie le Grand Annecy de l'avoir associé à la consultation de son Plan de Mobilité en tant que Personne Publique Associée. Le territoire du Grand Annecy est limitrophe de celui du Genevois français (contigu à la Communauté de Communes du Pays Rochois et à la Communauté de communes Faucigny-Glières). Cette sollicitation témoigne des enjeux et intérêts partagés entre nos territoires. L'identification du Pôle métropolitain comme partenaire potentiel pour la mise en œuvre de l'action 13 du PDM (Engager la réflexion et le travail partenarial avec l'ensemble des territoires voisins et partenaires) est favorablement accueillie. L'avis du Pôle métropolitain du Genevois français sur le projet de PDM du Grand Annecy s'inscrit ainsi dans une démarche constructive et de recherche de coopérations.

### 1- Résumé du PDM 2030 du Grand Annecy

Le PDM 2030 du Grand Annecy a pour ambition de concilier le dynamisme du territoire avec une amélioration de la qualité de vie et de l'air, en plaçant l'habitant et les acteurs du territoire au cœur du développement d'une mobilité durable.

Trois objectifs traduisent cette ambition :

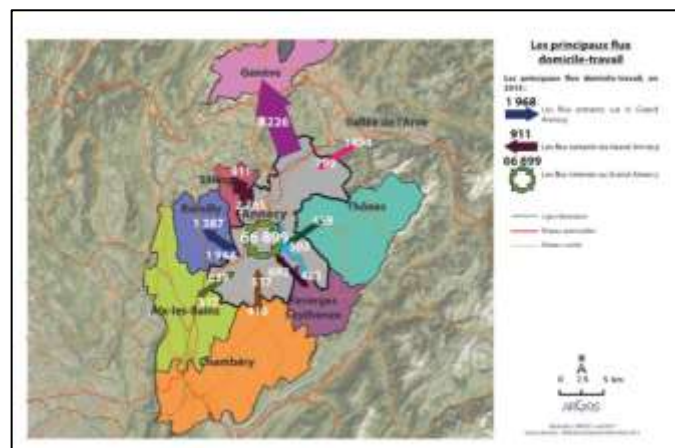
- Allier mobilité durable et développement du territoire : Mettre en œuvre une stratégie de développement d'une mobilité durable participant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.
- Garantir les conditions d'un cadre de vie de qualité : Développer un espace public facilitant la pratique des déplacements doux par des mesures d'aménagement, de réglementation et de gestion plus favorables.
- Favoriser un changement de pratiques de mobilité : Proposer aux usagers du territoire des offres et des services leur permettant de changer leurs comportements de déplacement.

Ces objectifs sont à leurs tours déclinés en six orientations stratégiques et en axes de travail, qui comportent plusieurs actions :

- Développer un réseau de transports collectifs attractifs et performant pour tous.
  - o Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses.
  - o Développer le réseau ferroviaire structurant et favoriser l'intermodalité
  - o Accompagner le rayonnement du Grand Annecy en améliorant des liaisons entre les réseaux régionaux, nationaux et internationaux.
- Favoriser les modes actifs.
  - o Privilégier les modes actifs dans l'espace public.
  - o Développer un réseau d'infrastructures cyclables cohérent à l'échelle du Grand Annecy.
  - o Déployer une politique de stationnement vélos
  - o Accompagner l'ensemble de la démarche par une politique volontariste de services.
- Engager une gestion innovante du réseau routier pour améliorer les conditions de sécurité et de fluidité.
  - o Sécuriser le réseau routier et moderniser sa gestion
  - o Optimiser l'usage du réseau routier
- Inciter à l'évolution des comportements.
  - o Favoriser l'usage raisonné de la voiture.
  - o Agir pour la santé grâce à la mobilité active.
  - o Créer une dynamique de travail avec les acteurs privés pour contribuer à l'évolution des comportements de mobilité.
- Redéfinir et aménager un espace public apaisé, de qualité et végétalisé et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire
  - o Garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire
  - o Optimiser le stationnement et sa gestion.
  - o Organiser les livraisons et les flux de marchandises.
- Animer, suivre et évaluer le PDM ensemble

## 2- Un renforcement des relations fonctionnelles entre le Grand Annecy et le Grand Genève.

Il convient de rappeler en premier lieu que le Canton de Genève est la première destination de travail hors territoire pour les actifs du Grand Annecy avec une hausse du nombre de permis frontaliers de +150% entre 2005 et 2015. La région annecienne est la zone où le nombre d'actifs transfrontalier augmente le plus par an : +10%.



Ainsi, chaque jour, dans le territoire du Grand Annecy, plus de 8000 déplacements domicile – travail ont pour destination le Canton de Genève, et près de 1500 la vallée de l'Arve<sup>1</sup>. Ces flux représentent deux fois le reste des déplacements extérieurs au Grand Annecy, toutes

<sup>1</sup> Informations extraites de l'Atlas : Regards sur le Grand Annecy, élaboré dans le cadre du Projet de territoire « Imagine le Grand Annecy ».

destinations cumulées. Enfin, plus de trois quarts des déplacements domicile-travail du Grand Annecy se font encore en voiture.

Ces quelques éléments de diagnostic donnent la mesure des relations fonctionnelles très fortes entre le Grand Annecy et l'agglomération franco-valdo-genevoise, particulièrement sur les axes Annecy - Genève et Annecy - vallée de l'Arve. Il convient d'accompagner de façon opérationnelle ces relations fonctionnelles, en renforçant et systématisant les relations entre le Grand Annecy, le Pôle métropolitain du Genevois français et plus globalement le Grand Genève.

Au regard de ces enjeux partagés, de nos pratiques et de nos ambitions communes, nos expériences et expertises réciproques constituent une opportunité forte de rapprocher nos territoires. **Au-delà de ce partage d'expériences, le Pôle métropolitain souhaite préciser les objectifs partagés avec le Grand Annecy et les actions pour lesquelles une coopération particulière pourrait être mise en œuvre**, au titre de la compétence du Genevois français en matière de mobilités nouvelles et en tant que membre du GLCT Grand Genève :

- le rabattement (transports en communs, modes actifs, parkings-relais) autour des gares du Léman Express,
- le développement et le renforcement du Léman Express,
- la coordination et l'interopérabilité des services à la mobilité (tarification, intermodalité, lignes de covoiturage, etc.),
- les expérimentations sur le réseau routier en lien avec la société ATMB sur l'usage raisonné de la voiture (voie réservée covoiturage sur l'A41, incitations financières au covoiturage),
- les animations et communications favorisant l'évolution des comportements de mobilité, notamment auprès des employeurs.

Bien que le Pôle métropolitain du Genevois français ne soit pas encore autorité organisatrice de la mobilité, ses collectivités membres lui ont confié pour mission d'engager une démarche volontaire de planification en matière de mobilité : le schéma métropolitain de mobilité. Cette démarche a permis de définir un cadre d'actions et de programmation pour le Pôle métropolitain et ses membres avec l'objectif de créer une AOM des territoires.

### 3- Objectifs et orientations

Le Pôle métropolitain souscrit pleinement aux objectifs fixés par le PDU du Grand Annecy qui répondent aux impératifs de l'urgence climatique. En matière de répartition modale, les objectifs du Grand Annecy (53% de déplacements en véhicule individuel, 10% pour les transports en commun, 10% pour les modes doux et actifs, 26% pour les déplacements à pieds) sont comparables à ceux fixés par le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français (50% de transport individuel motorisé, 8 % de covoiturage, 11% de transports en commun et 31% de modes doux et actifs à l'horizon 2030).

### 4- Plan d'actions

Cinquante actions (deux de plus que dans le précédent PDU) sont définies dans le Plan de Mobilité de Grand Annecy Agglomération. Grâce à leur succès, elles auront un impact sur la mobilité vers Genève, le Grand Genève et le Pôle métropolitain. Pour renforcer l'impact de ces actions, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite partager l'état d'avancement de ces propres initiatives en la matière et propose de manière adaptée, un partage d'expériences ou une coopération renforcée avec le Grand Annecy, notamment sur :

#### 4.1 Partage d'expériences

##### 3) Engager la réalisation du réseau de Tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Annecy

Les réflexions sur un réseau « tramway » et complétées par un service de Bus à Haut Niveau de Service pourraient s'appuyer sur les expériences opérationnelles des collectivités membres du Pôle métropolitain du Genevois français (tramway Annemasse-Genève mis en service au 15 décembre 2019, tramway Genève-St Julien-en-Genevois en 2023, tramway Grand Saconnex-Ferney-Voltaire à horizon 2025, ligne Tango d'Annemasse Agglo mis en service en 2015 et le BHNS du Chablais en 2022), dans un esprit de mutualisation et d'optimisation.

#### 8) Déployer les navettes lacustres comme transport de passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy.

Côté Grand Annecy, l'expérimentation menée sur le transport lacustre durant la période estivale pourrait utilement être portée à la connaissance de nos collectivités membres et les communes riveraines du pourtour lémanique.

#### 10) Aménager les gares de Pringy, Groisy et St Martin de Bellevue en Pôle Multimodaux.

Compte-tenu de la mise en service du Léman Express, plusieurs projets de PEM ont été initiés, étudiés, réalisés et mis en service au sein du Genevois français et notamment sur la ligne Annecy – Annemasse (exemple des gares de La Roche-sur-Foron et de Reignier-Esery). Un partage d'expérience sur l'offre de rabattement multimodal pourrait être initié et apporterait une cohérence le long de la ligne 2 du LEX.

#### 19) Etendre le schéma directeur cyclable au territoire du Grand Annecy.

Le schéma cyclable du Grand Genève 2030 pourra être transmis pour information au Grand Annecy.

### 4.2 Coopération renforcée

#### 9) Mettre en place un "Réseau Express Métropolitain" cadencé entre Rumilly et Groisy

La mise en service du Léman Express en décembre 2019 a permis de renforcer l'attractivité de l'offre ferroviaire et induit d'ores et déjà de nouvelles attentes de la part de la population pour plus de fréquence ou d'amplitude, en particulier en direction d'Annecy. Le Genevois français coordonne les demandes de ces membres auprès des autorités compétentes. Le Grand Annecy et le Genevois français pourraient utilement coordonner leurs propositions pour un soutien mutuel des demandes de développement auprès des autorités compétentes. L'amélioration de l'offre ferroviaire « post - Léman Express » constitue une nécessité compte-tenu des défis à relever en matière de mobilité et de qualité de l'air. Des investissements lourds doivent encore être réalisés sur les sections Annemasse – La-Roche-sur-Foron ; La-Roche-sur-Foron – Bonneville ; Annemasse – Evian-les-Bains ; Bellegarde-sur-Valserine – Annemasse.

#### 29) Mettre en place une voie réservée dynamique TC / Covoiturage sur l'axe Annecy – Genève.

Au regard du shunt pour le covoiturage en cours d'expérimentation à la douane de Thônex-Vallard et du décret du 12 février 2021 précisant la LOM, la mise en place d'une voie réservée au covoiturage sur l'axe Annecy-Genève à l'approche de la frontière pourrait être intégrée à une réflexion commune entre le Grand Annecy, le Pôle métropolitain du Genevois français et la société ATMB.

#### 33) Expérimenter une offre de covoiturage dynamique.

Inaugurées en mars 2019 et complétée au mois de juin 2021, deux lignes de covoiturage dynamiques sont à l'expérimentation sur le territoire du Genevois français. Il s'agit du service Hé!Léman dont la première ligne de covoiturage a été inaugurée sur la CC du Genevois et en lien avec le canton de Genève, et la seconde (intitulée Hé !Léman Faucigny) est en place sur la CC Faucigny-Glières et la CC du Pays Rochois contiguë du Grand Annecy. L'offre de covoiturage dynamique Annecy – Genève pourrait être intégrée dans une future commande commune, en lien avec le développement de solutions des opérateurs de covoiturage. Enfin, une articulation Grand Annecy/Grand Genève pourrait être trouvée via la plateforme covoiturage-leman.org, qui agrège les bases de données d'opérateurs de covoiturage publics et privés sur le bassin lémanique comprenant le Grand Annecy (le périmètre couvre les cantons suisses du Genève, Vaud, Valais, et les départements de Haute-Savoie et de l'Ain).

#### 34) Développer l'offre d'autopartage.

Depuis 5 ans, le Pôle métropolitain assure le développement de l'autopartage grâce à son engagement avec Alpes Autopartage qui déploie comme sur le Grand Annecy, la solution CITIZ. 22 voitures sont actuellement disponibles sur le territoire et de nouveaux déploiements sont programmés. Cela permettra de participer à la réduction de la voiture individuelle et à faciliter les déplacements multimodaux notamment pour les déplacements professionnels. Une coopération Genevois français / Grand Annecy pourrait être renforcée pour faciliter l'usage des voitures CITIZ entre les deux territoires, avec une mise en réseau des stations.

39) **Soutenir le développement des Plans de mobilité des entreprises.** Le Genevois français accompagne 50 établissements de plus de 100 salariés dans la définition de leur plan de mobilité et intervient également auprès des plus petits établissements avec une offre d'expertise adaptée. Les outils de communication et d'animation pourraient être partagés. En cas de besoins communs, le Grand Anancy et le Genevois français pourraient travailler de concert dans la recherche de solutions notamment sur la promotion et le développement des actions en faveur de la démobilité (télétravail, coworking etc.).

A travers ces propositions, il s'agit de conjuguer nos efforts et de tirer parti de l'expérience de chacun afin de mieux répondre collectivement aux enjeux de la transition écologique.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** au projet de Plan de Mobilité 2030 du Grand Anancy ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à initier, poursuivre ou renforcer toute démarche favorable au développement des coopérations avec le Grand Anancy sur les sujets liés à la mobilité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre cette délibération au Président du Grand Anancy.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Anancy le 12/10/21

Publié ou notifié le 12/10/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Le Métropolitain du Genevois Français" around the perimeter and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a staff and a book, with a sunburst above the figure's head.